

25 novembre 2017

une journée de lutte toujours nécessaire pour dénoncer les violences faites aux femmes dans le monde !

Un an de plus sans pouvoir dire que les violences contre les femmes aient diminué durant celui-ci. Dans notre société capitaliste les femmes sont doublement victimes de la violence générée par celle-ci et dans les périodes de crise aigüe du capitalisme comme celle que nous vivons tout est fait pour revenir sur ce qui a été acquis.

L'avortement en Pologne

Restriction du droit à l'avortement comme a voulu le faire la Pologne alors que sa législation en fait déjà l'une des plus restrictives d'Europe. Les femmes ont réagi et une première manifestation a eu lieu le 3 octobre où elles étaient environ 100 000, ce qui a obligé le gouvernement ultraconservateur du parti Droit et Justice (PiS) à rejeter ce projet de loi. Une nouvelle mobilisation intitulée « Black Monday » a de nouveau rassemblé des milliers de femmes polonaises vêtues de noir et un parapluie à la main le lundi 24 octobre dans plusieurs villes de Pologne pour dénoncer les initiatives du gouvernement et de l'Eglise. Elles se battent également pour le droit à la contraception, pour l'égalité salariale entre femmes et hommes...

En France ce pourrait également arriver. Marion Maréchal-Le Pen lors d'une réunion publique avec des personnes de la Manif pour tous a présenté son programme en promettant si elle était élue de supprimer les subventions aux plannings familiaux qui, d'après-elle, véhiculent la banalisation de l'avortement.

Les femmes migrantes de la jungle de Calais

Le problème des « migrants » de la jungle de Calais est souvent évoqué dans l'actualité mais on parle rarement de la violence que subissent aussi les « migrantes » parce qu'elles sont des femmes et qui y vivent un enfer. De graves atteintes à leur santé et à leurs droits, accompagnées de violences horribles : viols, prostitution, grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles. On peut parler de cauchemar social pour ces femmes. On peut se demander après le démantèlement de la jungle de Calais quel suivi sera mis en place pour ces femmes.



Jacqueline Sauvage sera-t-elle graciée totalement ?

C'est le jeudi 27 octobre que la Chambre d'application des peines de la Cour d'appel de Paris a examiné la 2^{ème} demande de libération conditionnelle de Jacqueline Sauvage condamnée à 10 ans de réclusion pour le meurtre de son mari en. La décision de la Cour sera rendue le 24 novembre la veille de la « Journée internationale de luttes contre les violences faites aux femmes », un symbole pour celle qui est devenue un symbole des femmes victimes de violences conjugales.

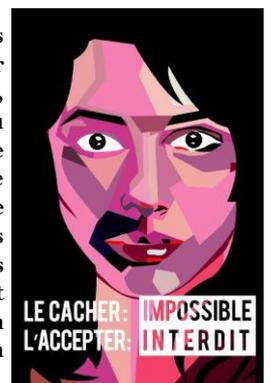
Malgré la timide grâce partielle de François Hollande, malgré le témoignage de ses trois filles violées et battues tout comme leur mère, malgré la non-préméditation reconnue de son geste, 1^{er} refus de la Cour d'Assises par la voix de l'avocat général pour qui « la légitime défense n'est absolument pas soutenable ». Le 12 août dernier le tribunal d'application des peines de Melun refuse la 2^{ème} demande reprochant à Jacqueline Sauvage "de ne pas assez s'interroger sur son acte" et qu'elle ne pouvait "prétendre vivre à proximité des lieux des faits, dans un environnement qui, compte-tenu des soutiens dont elle bénéficie et de la médiatisation des faits risquerait de la maintenir dans une position victimaire".

Pour Jacqueline et pour ses filles espérons que cette fois-ci la Cour décidera sa libération conditionnelle.

La violence faite aux femmes s'applique aussi aux petites filles

Il y aurait encore tellement de violences à dénoncer, comme celles que subissent les petites filles dans beaucoup de pays du monde où elles sont mariées de force à des hommes beaucoup plus vieux qu'elles, ou subissent la prostitution dans les pays du monde entier.

Nous nous retrouverons tous et toutes ensemble le 25 novembre pour dénoncer les actes de violence contre les femmes, mais, pas seulement, car c'est au quotidien, chaque jour de l'année, que notre combat pour éradiquer cette violence et permettre aux femmes de vivre en étant réellement femmes sans redouter que nous soyons considérées comme des objets sexuels dont l'on peut user et abuser à loisir ou comme un punchingball que l'on peut utiliser à volonté pour se défouler !



Sommaire :

- Page 1 : Journée internationale de luttes des femmes
- Page 2 : Hôpital en danger
- Page 3 : CETA & TAFTA
- Page 4 : Pays Basque, plus de répression
- Page 5 : Les élections américaines
- Page 6 : Livre - Les gangsters et la République

25 novembre à Bayonne

- 18h30 : rassemblement devant la mairie puis manif jusqu'au Gaztetxe pour la soirée
- 19h30 : soirée de soutien aux femmes de Kobane pour la construction d'un centre de santé, organisée par le Collectif Contre les Violences Sexistes
- 19h30 : débat avec Camille et Soumaye (militante kurde), membres du collectif féministe "reconstruire Kobane" : la situation et la lutte des femmes Kurdes
- 21h00 : assiettes kurdes et bar
- 22h00 : concert : Sister Simone et Occhi di farfalla



L'austérité : danger mortel pour la santé !

Depuis des années personnels et patients des hôpitaux publics subissent des réductions d'effectifs, des conditions de travail dégradées, un management de plus en plus insupportable, la remise en cause des RTT, les bas salaires et le blocage des rémunérations. L'heure est à la création des «Groupements Hospitaliers de Territoires» qui vont amplifier les fermetures de services, voire d'établissements, et les réductions de postes.

A l'hôpital de Bayonne les tentacules de la privatisation ont pénétré le système. Le «Groupement de Coopération Sanitaire de Cardiologie», qui est une entité privée au sein de l'hôpital, a dû faire face à une grève du personnel à statut privé. Un mouvement de grève au bloc a paralysé l'activité. Seules les interventions d'urgence ont été assurées et les médecins ont été obligés de reprogrammer leurs interventions. Ce mouvement a fait suite à l'échec de négociations salariales entre Capio et le syndicat CFDT Santé Sociaux Pays Basque. Les salariées de Capio (propriété d'un groupe suédois, détenu par les fonds APAX et NORDIK CAPITAL, qui possède de nombreuses cliniques) demandaient une homogénéisation et une augmentation des salaires. Elles ont obtenu une prime mensuelle et ont arrêté leur mouvement.

Soumis à la concurrence du secteur privé l'Hôpital Public doit désormais fonctionner sur le modèle de celui-ci. De plus les trois lois de financement de la Sécurité sociale votées depuis 2012 n'ont fait qu'aggraver la situation des établissements. Mais aujourd'hui c'est une «purge» beaucoup plus violente qui est en cours avec le «Pacte de Responsabilité».



A l'hôpital Purpan, à Toulouse, les infirmières et les aide-soignantes de la consultation gynécologique du pôle Femmes-Mères-Couples ont débuté un mouvement de grève illimitée le jeudi 13 octobre, face à la dégradation dramatique de leurs conditions de travail. En Ile-de-France, les personnels de plusieurs établissements se mobilisent : hôpitaux René-Muret, Henri Mondor, Albert-Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clémenceau. Le ras-le-bol et la détresse sont prégnants car les effectifs sont en dessous du seuil de sécurité.

Jusqu'à maintenant, malgré l'ampleur de l'attaque et ses conséquences pour les salarié-es et leur droit à la santé, l'offensive contre l'Hôpital Public n'a pu être mise en échec. Ni les fédérations syndicales de personnel hospitalier, ni le mouvement ouvrier interprofessionnel, n'ont apporté de riposte correspondant aux enjeux. Seule la coordination, dans une action commune nationale, des salarié-es de la santé et des usager-es, permettrait d'inverser la tendance et de mettre fin à la privatisation rampante de cet acquis essentiel qu'est l'Hôpital Public.

Nous devons y travailler de toutes nos forces et participer notamment à la journée de mobilisation et de grève nationale prévues le mardi 8 novembre à l'appel des fédérations de la Santé CGT, FO et SUD. Mais il ne faudra pas en rester là !

La situation exige la généralisation d'une grève illimitée.



CETA ET TAFTA : des traités cousus main pour les multinationales mais dangereux pour les populations.

Le traité de libre échange transatlantique entre l'Union européenne et les Etats-Unis (TAFTA) a suscité de nombreuses initiatives et manifestations hostiles, notamment celles de communes se plaçant hors TAFTA et des pétitions recueillant 100 000 signatures. Tout cela a conduit Manuel Valls à annoncer qu'il ne pouvait pas signer, en l'état, ce traité. Mais le frère jumeau du TAFTA, le CETA, est sur le point d'être ratifié entre l'Europe et le Canada. Ce qui a retardé le processus de ratification est l'opposition qu'a manifestée en Belgique pendant des semaines le Parlement wallon avant de finalement céder. Ce qui a conduit les médias à parler largement du CETA

A Bayonne, des manifestant-es ont arpenté la ville et son marché pour dénoncer ces accords négociés dans le plus grand secret. Ce qui faisait dire au secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, le socialiste Matthias Fekl: «sur la transparence (...) maintenant c'est passé. (...) Mais à l'avenir, il faudra négocier de manière totalement différente, avec de l'accessibilité en amont pour les parlementaires et les citoyens». Les textes de ces traités ont été rédigés en anglais et traduits tardivement dans les autres langues, et même pas entièrement en ce qui concerne le TAFTA. Pour consulter ces textes, les parlementaires ne devaient pas prendre de notes et ne pas garder leurs portables. Il s'agissait de laisser les peuples dans l'ignorance pour mieux les exploiter.



Le MEDEF et le gouvernement pour le CETA

Le MEDEF et le gouvernement sont favorables à la déréglementation des normes sociales, écologiques et alimentaires, à la casse des services publics et à la soumission des Etats aux marchés.

Cet accord laissera la possibilité aux grandes sociétés industrielles et financières d'attaquer les Etats devant un tribunal international mis sur pied par l'UE et le Canada quand elles considéreront que les politiques et les décisions publiques seront contraires à leurs intérêts. Ainsi le droit des affaires risque de primer sur le droit national et européen.

Le CETA est un véritable cheval de Troie du TAFTA. S'il était accepté, les multinationales n'auraient même pas besoin du TAFTA pour imposer leurs règles. Elles n'auraient qu'à domicilier une filiale au Canada pour faire jouer les règles de l'arbitrage privé.

Le profit au cœur des dérèglementations

Le CETA ne reconnaît pas les décisions de l'accord de Paris sur le climat. Ainsi le commerce avec le Canada ignore la COP21.

De nombreuses associations se sont inquiétées d'une porte d'entrée en Europe pour une potentielle exploitation des gaz de schiste ou des sables bitumineux. Dans un communiqué commun, Attac, les Amis de la Terre et la Confédération paysanne (dont est membre en Pays Basque le syndicat agricole ELB) ont dénoncé le risque qu'avec le CETA se développent massivement des cultures et importations d'OGM, dont le Canada est le 3ème producteur mondial. Le traité prévoit l'importation nouvelle de 120 000 tonnes de viande bovine et porcine par an en Europe. Ces dizaines de milliers de tonnes de viande issue de fermes-usines entreront sur le marché sans droit de douane, dérégulant au passage le commerce et les méthodes d'élevage. Ce qui ajouterait de la crise à la crise dans notre région d'élevage déjà fragilisée. Des menaces pèsent également sur les services publics qui sont encore malgré tout de fragiles barrières entravant la soif de profits des multinationales.



Des millions de citoyen-nes de toute l'Europe contestent ces accords d'échange capitaliste négociés dans l'opacité. Les menaces de la Commission européenne, qui laisse entendre que les récalcitrants seraient privés de fonds européens, ne doivent pas nous intimider. La lutte continue contre ces traités, sans attendre les prochaines élections présidentielles dont il ne faut, par contre, rien attendre.



CONTRE LEUR MONDE
NOTRE CAPITAL:
NOTRE SOLIDARITÉ
SOUSCRIPTION 2016

Aidez-nous !

La souscription permet une déduction fiscale des deux tiers du montant versé : vous donnez 3 euros, le parti en reçoit 3, l'État vous en reverse 2 ! Moyennant un peu de patience avant le remboursement, vous pouvez donc multiplier votre don par 3 ! Un seul lien pour donner en ligne :

<https://souscription.npa2009.org>

Une seule adresse pour envoyer vos chèques : NPA souscription, 2 rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil (chèque à l'ordre de NPA Souscription avant le 31 décembre). Si votre adresse n'est pas celle mentionnée sur le chèque, précisez-le pour que le reçu fiscal arrive à bon port, et si deux noms apparaissent sur le chèque, précisez à qui imputer le don. Questions : souscription@npa2009.org



Pas d'extradition pour Emilie Martin... mais un pas de plus dans la répression en France pour les preso et ex-presos !

Mardi 18 octobre la Cour d'Appel de Pau a rendu son verdict concernant le MAE (Mandat d'arrêt européen) demandé par l'Espagne contre Emilie Martin. Elle s'est référée à plusieurs arguments qu'avait avancés l'Avocat général le 11 octobre lors de la comparution d'Emilie, à savoir que l'association Herrira est légale sur le territoire français et, qu'à l'inverse de ce que dit l'Etat espagnol, elle n'a pas effectué d'actions susceptibles d'attirer l'attention des autorités françaises.

De plus les faits reprochés à Emilie Martin ne sont pas répréhensibles sur le territoire de l'Etat français et ils ne sont ni délictueux, ni criminels.

Donc ce MAE n'a pas lieu d'exister et sa non-exécution a été décidée ainsi que la levée immédiate du contrôle judiciaire mis en place depuis le 6 octobre.

La militante s'est déclarée satisfaite du verdict. Elle estime que la décision de la Cour d'appel de Pau est «*un pas dans le processus de paix*», et a ajouté : «*J'espère que cette décision pourra donner envie aux tribunaux espagnols de faire la même chose, libérer l'avocate Arantxa Zulueta et mettre fin aux poursuites des 46 autres*» qui sont impliqués dans ce dossier. On peut douter que l'Espagne le fasse au vu des précédentes affaires similaires. Pour l'instant Emilie est quand même contrainte de ne pas passer les frontières car le MAE n'est pas annulé et peut être exécuté dans d'autres Etats, si elle y est arrêtée.

Emilie va poursuivre son travail militant, qu'elle n'avait pas cessé pour autant, au sein de Bagoaz dont le prochain dossier à venir est celui d'Ibon Fernandez Iradi (Susper) qui souffre d'une sclérose en plaques. Il est originaire de Lasarte, en Gipuzcoa, et est emprisonné à la prison de Lannemezan, dans les Hautes Pyrénées.

Ibon Fernandez Iradi - « Susper »

Les premiers symptômes de sa maladie apparurent en 2010 et celle-ci fut reconnue en 2013. Il fit alors une demande de suspension de peine. S'ensuivirent deux expertises médicales qui conclurent que sa maladie n'était pas compatible avec son maintien en prison. Mais la Cour d'appel de Paris demanda une troisième expertise à un comité médical différent et là le rapport affirma qu'il pouvait rester en détention sous réserve de traitement médical, ce que la Cour d'appel entérina le 7 mai 2015. Après un recours d'Ibon auprès de la Cour de Cassation, celle-ci, le 22/06 suivant, annula le jugement de la Cour d'appel. Pour son avocate Me Paulus Basurco cette décision «*reste un événement très rare*».

Le 24/11 la Chambre d'application des peines de Paris réétudiera une nouvelle fois le cas d'Ibon. Le Collectif BAGGAZ organisera une manifestation de soutien le samedi 19 novembre prochain à Bayonne à laquelle il appelle à participer en nombre.

Pour l'Etat français : djihadistes et prisonniers politiques basques même terrorisme.

Sept prisonnier-es basques libéré-es, dont Lorentxa Guimon, gravement malade qui a quitté sa prison en début d'année, et trente sept encore détenu-es ont reçu notification de leur inscription au FIJAIT (fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes).

Présenté le 1^{er} juillet dernier par Jean Jacques Urvoas, garde des Sceaux et ministre de la Justice, ce fichier a été créé par la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement et par le décret du 29 décembre 2015 modifiant le code de procédure pénale et relatif au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes.

Le FIJAIT a pour vocation de faciliter l'identification des personnes et de prévenir le renouvellement des infractions à caractère terroriste.

Les presos et ex-presos dénoncent le parallèle inacceptable qui est fait de leurs cas avec ceux des djihadistes, ainsi que la restriction de leurs libertés. Ces fichés doivent, entre autres, aller pointer tous les trois mois à la gendarmerie, prévenir 15 jours à l'avance de leur déplacement à l'étranger. Et cela durant dix ans. Les ex-presos disent : «*Nous vivons*

à dix kilomètres de la frontière. Nous allons au Pays Basque sud pour notre travail, pour voir notre famille, comment allons-nous gérer cette mesure qui est insupportable ?». Des recours ont été déposés par les avocat-es des prisonnier-es basques pour demander l'annulation de cette mesure, mais pour l'instant ils sont systématiquement rejetés.

Cette mesure ne peut que nuire à la mise en place d'un processus de paix au Pays Basque. Ce qui est certain, c'est qu'à travers de telles actions répressives l'Etat français ne prend pas le chemin de la négociation qui permettrait d'y arriver, loin de là !

Mais le combat continue au Sud comme au Nord et ne s'arrêtera que quand les revendications du Peuple basque seront satisfaites !



Les élections aux Etats-Unis

Foire d'empoigne et grandes manœuvres

C'est le 8 novembre prochain que le peuple américain sera amené à élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente. En règle générale il est rare que la participation atteigne les 50 % dans ce type de scrutin, beaucoup considérant que rien de décisif n'en sort jamais, notamment à l'égard des classes populaires. Et il est probable qu'il en sera de même cette fois-ci.

Car ces classes populaires n'ont vraiment le choix qu'entre une Hilary Clinton, représentante type de l'establishment et de la classe dirigeante, détestée même d'une bonne partie de l'électorat traditionnel du Parti démocrate, et son rival républicain Donald Trump, histrion milliardaire, misogynne, raciste et adepte des théories des complots. Bref un choix entre la peste et le choléra.



Ces derniers temps nombre de notables du Parti républicain ont abandonné Trump se disant «*choqué-es*», voire «*indigné-es*» par certaines de ses déclarations. Mais, plus prosaïquement, il s'agit surtout de sauver les meubles. En effet, à tort ou à raison, ces notables estiment que la présidentielle est pliée et que Trump ne peut plus l'emporter. D'où la multiplication des déclarations rassurantes à l'égard d'une partie des électeurs et des électrices modéré-es du Parti républicain, révolté-es par les propos de Trump visant les femmes, les afro-américains ou les latinos. En direction de ces gens-là le message est clair : Trump ne représente pas vraiment «*l'authentique*» Parti républicain et même si vous ne votez pas pour lui à la présidentielle souvenez-vous que le même jour vous êtes appelé-es à renouveler la Chambre des Représentants (député-es) et le tiers du Sénat. Et là votez républicain !

Les Républicains sont actuellement majoritaires dans ces deux assemblées mais de justesse (233 républicains contre 199 démocrates à la Chambre, 54 républicains contre 46 démocrates au Sénat, et là depuis 2014 seulement). Parvenir à maintenir leur majorité à la Chambre des représentants et à atteindre une majorité des deux tiers au Sénat leur permettrait de facto d'avoir le pouvoir de paralyser l'action de la future présidente. Ce qui ne serait plus le cas s'ils perdaient la majorité au Sénat une possibilité qu'indique les sondages. D'où leur lâchage de Trump qui fait figure d'épouvantail, y compris à l'égard d'une partie de leur propre électorat.

D'autres candidat-es sont en course. Notamment Gary Johnson, du Parti libertarien (terme qui n'a rien à voir avec «*libertaire* »), ancien gouverneur républicain du Nouveau Mexique, ultra-libéral, crédité de 10 % des voix et qui préconise pêle-mêle l'abolition du salaire minimum et de la législation sur le travail, la privatisation de la Sécurité sociale et de l'Education ...

Le Parti Vert de Jill Stein est crédité de 6 % des intentions de vote, le meilleur pourcentage jamais obtenu par les écologistes. Stein a reçu l'appui de Socialist Alternative, un groupe qui avait soutenu Bernie Sanders aux primaires démocrates.

Quant aux groupes de gauche et d'extrême-gauche, outre leur faiblesse, une difficulté à leur participation vient du fait que chacun des 50 états fédérés a sa propre législation (dont l'obligation, pour pouvoir se présenter, de recueillir des dizaines de milliers de parrainages écrits d'électeurs et d'électrices), ce qui fait qu'un-e candidat-e admis-e à concourir pour la présidentielle à New-York ne le sera pas forcément à Détroit (Michigan) ou à Los Angeles (Californie).

Comme en 2008 et en 2012 le Parti communiste américain est complètement aligné derrière le Parti démocrate, alors que dans un passé pas si lointain il avait ses propres candidat-es (dont un temps la militante afro-américaine Angela Davis). Le Parti socialiste des Etats-Unis ne pourra se présenter que dans trois Etats (Colorado, Texas, Wisconsin), le Parti socialiste des travailleurs (SWP), longtemps la principale organisation trotskyste du pays, dans 7 (Utah, Louisiane, Colorado, Minnesota, Tennessee, Washington, New Jersey), et le Parti du socialisme et de la liberté dans 9 (Vermont, Nouveau Mexique, Iowa, Louisiane, Colorado, Washington, New Jersey, Californie). Localement, dans deux des quinze circonscriptions du Michigan, «*The Spark* » (L'Étincelle), un groupe lié à Lutte Ouvrière, met en avant deux candidats à la Chambre, sous l'étiquette de Parti de la classe ouvrière.

Autant de présences surtout symboliques qui indiquent cependant la persistance des idées socialistes dans le bastion du capitalisme mondial.



Mais, quoi qu'il en soit, la classe ouvrière américaine n'a rien à attendre de ces élections.



Livre

Les gangsters et la République, de Frédéric Ploquin

Fayard Editeur

Dans le pamphlet «Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte» qu'il avait consacré à Napoléon III, Karl Marx notait que pour préparer son coup d'Etat ce dernier s'était appuyé sur une organisation, «La Société du 10 Décembre», formée du «sous-prolétariat parisien» et qui comprenait dans ses rangs «des aventuriers, des vagabonds, des soldats licenciés, des forçats sortis du bagne, des galériens en rupture ban, des filous, des charlatans, des pickpockets, des souteneurs, des tenanciers de maisons publiques...», bref une partie de ce que le pays comptait de truands et de déclassés.

Mais ce phénomène n'est pas spécifiquement français. Il affecte la plupart des états bourgeois qui ressentent toujours le besoin d'entretenir, à coté des corps répressifs légaux (armée, gendarmerie, magistrature), des groupes illégaux qui agissent dans l'ombre en dehors de tout cadre juridique.

On l'a vu en Italie avec Mussolini et ses «Chemises noires», en Allemagne avec Hitler et ses Sections d'assaut (dont un des leaders les plus célèbres, Horst Wessel, était un ancien proxénète) au Brésil, en Argentine et au Chili au temps des dictatures militaires etc. On le voit encore aujourd'hui en Bolivie et au Mexique avec les groupes paramilitaires, en Iran avec les soi-disants «Gardiens de la Révolution», chez Poutine qui sous-traite à la pègre ses assassinats d'opposants.

Le livre de Frédéric Potin (tiré de trois documentaires diffusés sur France 5 le 9 octobre dernier) est centré sur les liaisons douteuses mais constantes en France entre le Milieu et la classe politique (et plus tard le monde économique) depuis la Seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours.

A partir de 1940, nombre de truands rallièrent l'Occupant en constituant à Paris «la Gestapo française» qui trafiqua, pilla, tortura et viola en toute impunité. A partir de 1943, sentant le vent tourner, certains rejoignirent les réseaux gaullistes. A la même époque, en Italie, la Mafia, qui avait soutenu le Duce, tournait sa veste et facilitait le débarquement des anglo-américains en Sicile.

Après guerre les malfrats sont courtisés par le personnel politique. A Marseille, par exemple, le «socialiste» Gaston Defferre, veut prendre la ville au PCF. Comme il ne dispose pas de forces suffisantes, il demande l'aide d'un gang corse local, celui de Mémé Guerini. C'est lui qui met sur pied des groupes chargés de coller les affiches, faire le coup de poing contre ses adversaires, intimider les électeurs et les électrices, voire bourrer les urnes. Finalement Defferre triomphera et, devenu ministre de l'Intérieur de Mitterrand, continuera à couvrir les Guerini.



A droite c'est le gaulliste Charles Pasqua qui, à l'aide de truands de même acabit, va organiser le Service d'action civique (le SAC) chargé de toutes les basses besognes. Il sera impliqué dans l'enlèvement et l'assassinat en 1965 de Medhi Ben Barka, leader de l'opposition marocaine.

Cette collaboration entre la classe politique, les truands et la police existait aussi ailleurs. A l'époque où nombre de malfrats recherchés en France et par Interpol avaient choisi de faire de la ville de Marbella, en Andalousie, leur quartier général, et la plaque-tourmente du trafic de hachisch, ils bénéficièrent de la protection du régime espagnol en échange d'assassinats de militant-es basques de l'ETA, des deux côtés de la frontière (perpétrés au nom du «Groupe Antiterroriste de Libération», le GAL).

Mais alors que les liens avec le grand banditisme sont l'apanage de personnalités politiques de poids, nombre d'élu-es ferment aujourd'hui les yeux sur les trafics dans les cités à condition que les «grands frères», souvent de petits caïds de quartier, préservent un calme relatif et évitent les explosions de colère, comme celles de 2005. Et après la prostitution, la drogue, les attaques de banques et de fourgons blindés et les jeux, les gangsters s'impliquent maintenant dans les marchés publics et la délinquance financière, activités beaucoup moins risquées qu'un hold-up.

Pour conclure on se rappelle que le Premier ministre, Valls, et le ministre de l'Intérieur, Cazeneuve, n'avaient pas eu de mots assez durs pour clouer au pilori les travailleurs et les travailleuses de Goodyear et d'Air France, coupables à leurs yeux d'avoir fait éclater leur colère au grand jour «en violant la légalité républicaine». Mais pas un mot pour condamner leur patron, François Hollande, qui, dans un livre récent d'entretiens avec deux journalistes du «Monde», admet avoir commandité quatre assassinats ciblés hors de toute procédure judiciaire Il viole sans complexe cette fameuse «légalité républicaine», qui n'existe en fait que pour celles et ceux qui ont la naïveté d'y croire.

